

Quelques définitions pour se comprendre :

Le « parking de la Plage » est le nouveau parking à créer (par la Mairie), .

Nous aurions pu le dénommé « parking de dissuasion » mais cela est moins positif pour les utilisateurs.(et donc « moins vendeur » pour le projet)

Ce parking serait avec un revêtement minimum de gros graviers pour supporter les voitures (éviter l'embourbement) mais sans revêtement style goudron, béton ...

il ferait de l'ordre de 6 000 mètres carrés soit environ 200 voitures maximum.

Le chemin reliant ce parking à la plage serait piéton. (à créer ou à défricher sur les chemins en friche existants).

Une discussion tourne autour de rendre payant ce parking, de l'équiper de WC, de poubelles, de douches.

Une autre discussion serait de faire une navette électrique entre ce parking et la plage en parallèle du chemin piétonnier ou en passant par la route du village.

Une autre discussion serait de faire un arrêt à ce parking pour des navettes (style bus de 20 à 60 places) pour relier Crozon., Cap de la Chèvre, Morgat et avantager le transport en commun.

Le « parking du bout » est le parking existant au bout du village de La Palue.

Il comporte environs 40 places de voitures, fourgons et camping cars suivant les rangements des voitures.

Ce parking est actuellement en partie goudronné, avec aussi un empièchement sommaire et nid de poules.

L'objectif est de fermer ce parking pour ne plus avoir de voitures traversant le village de La Palue et Brégoulou et revenir à l'utilisation de la route par les riverains.

Attention : une place de parking attire les voitures donc attention au choix faits de transformer cette surface en aire de retournement pour les poubelles, une aire d'héliport, une aire de gazon, de pique nique (sans voitures)...

L'aire de dépose

Initialement prévue pour la dépose du matériel des plagistes, cette aire est utilisée comme parking par les visiteurs (et même quelquefois de camping sauvage).

Il y a entre 30 et 40 véhicules garés.

Son accès est limité par un portique « lisse haute » qui devrait limité l'accès aux seules voitures légères. Actuellement, à cause des ornières, la lisse haute laisse passer les fourgons.

Cette aire de dépose est desservie par une route empièrée en zone naturelle et ne doit et devrait faire l'objet que d'un entretien léger. Le ré empièrage de début 2020 semble donc abusif.

L'objectif serait de garder l'accès seulement pour les véhicules de secours et de services (entretien de la plage, des dunes).

Une discussion tourne autour de laisser un accès aux écoles de surf.

Le parking du dalar de Brégoulou

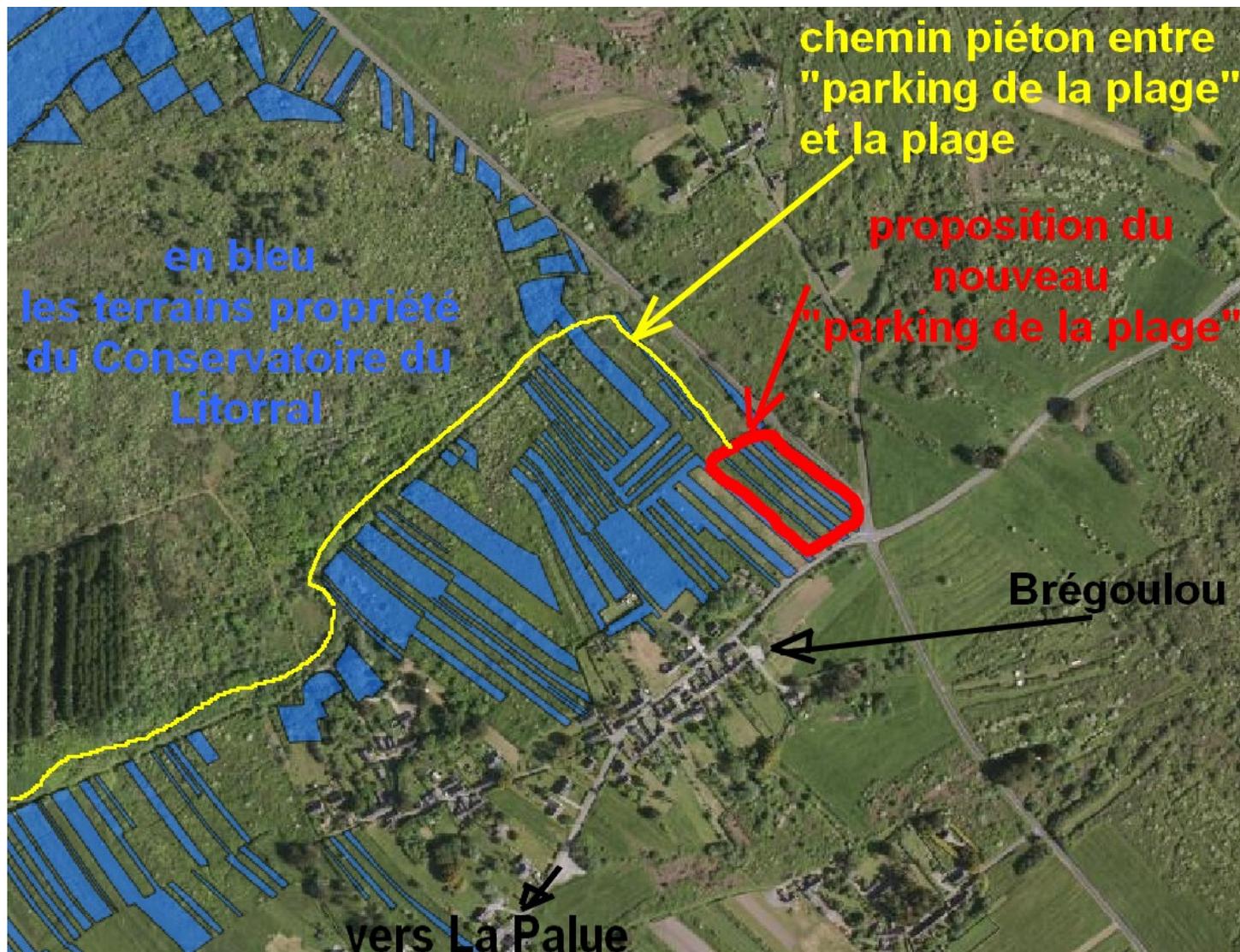
Ce parking est existant et sert d'endroit de dépose des poubelles. Une partie faisait l'objet du dalar de Brégoulou.

Une discussion est donc : quel est son devenir si nous fermons le « parking du bout ».

Tous les plans sont issus du site gouvernemental sur Internet : geoportail.gouv.fr

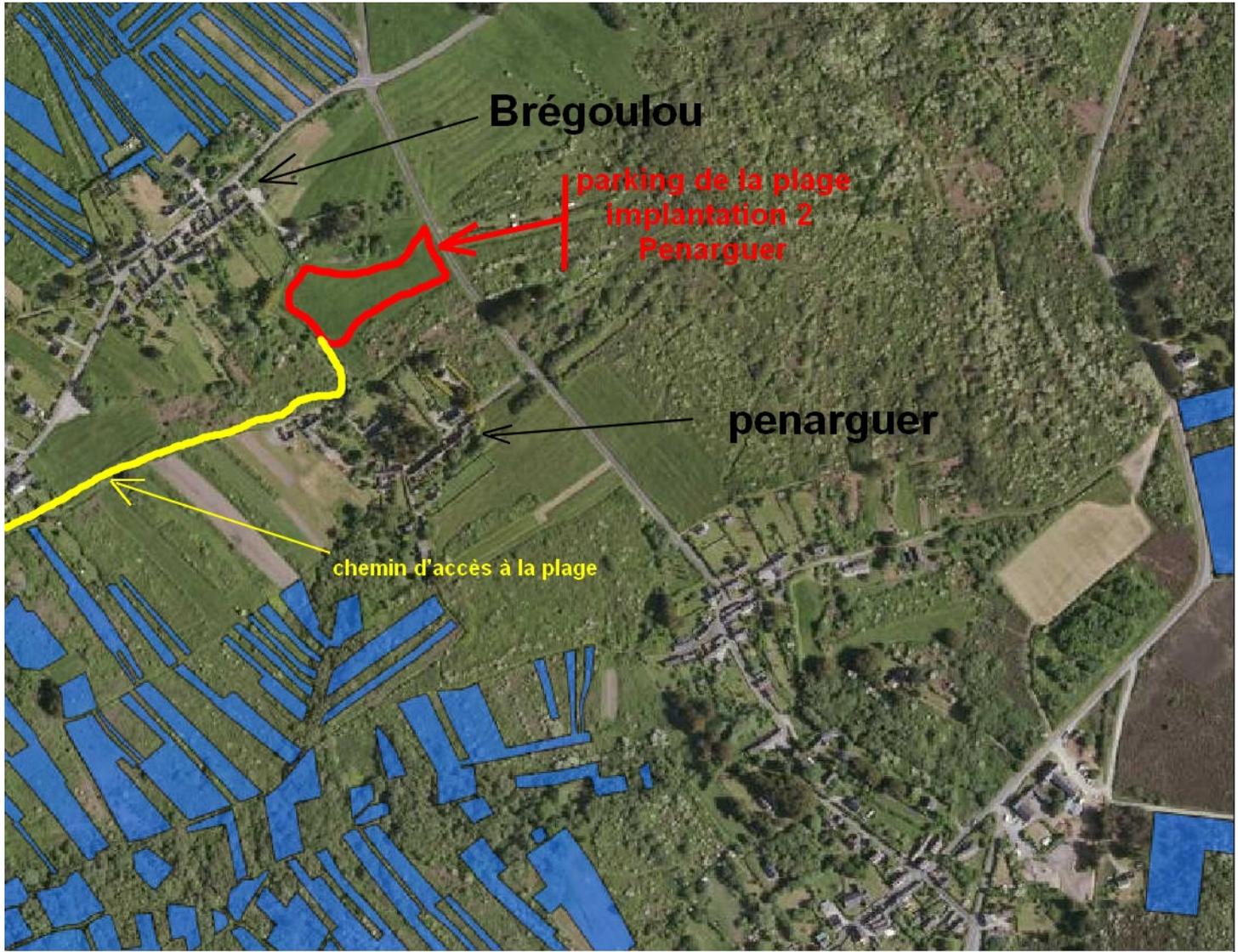
Sur certains plans vous verrez les zones en bleu, qui représentent les terrains déjà en possession du Conservatoire du Littoral. (CLT)

Les chemins sont tracés en jaune et sont à titre indicatif.



Brégoulou parking et chemin

remarques : le CLT a certains terrains



penarguer parking 2

remarques : solution 2, la mairie a certains terrains